

Demande de relevé(s) de formalités antérieure(s) au 1^{er} janvier 1956

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

Identification du demandeur (à remplir obligatoirement dans son intégralité) :

Je suis un professionnel :

Organisme (tiers débiteur) :

Adresse :

Code postal – ville :

Téléphone :

Nom et prénom du contact :

Adresse électronique :

SIRET :

APE :

Je suis un particulier :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal - Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date de naissance :



Demande de relevé(s) de formalités antérieure(s) au 1^{er} janvier 1956

Bureau des hypothèques (Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve) :

Désignation des personnes :

Nom (ou dénomination)	Prénoms	Nom et prénoms du conjoint	Domicile	Profession

Coût des recherches :

Chaque recherche de relevé de formalités (compte nominatif) s'élève à 15€ c'est-à-dire pour chaque nom cherché

**LE PAIEMENT S'EFFECTUERA LORSQUE VOUS RECEVREZ
L'AVIS DES SOMMES A PAYER DE LA PART DU TRESOR PUBLIC**

Demande à envoyer par courrier

Archives départementales de Lot-et-Garonne
3 place de Verdun
47922 Agen Cedex 9

Date et signature du demandeur

Ou par mail

archives@lotetgaronne.fr

Demande de relevé(s) de formalités antérieure(s) au 1^{er} janvier 1956

CADRE RÉSERVÉ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOT-ET-GARONNE

☐ DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ insuffisance de la désignation des personnes
 ☐ demande non signée et/ou non datée
☐ défaut ou insuffisance de provision
 ☐ défaut d'identification de la nature du renseignement demandé
☐ autre :

☐ REPONSE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LOT-ET-GARONNE

- ☐ aucune information entrant dans le cadre de la présente demande ne figure dans la documentation
☐ vous trouverez ci-dessous les informations délivrées en réponse à votre demande

Observations :

N° d'ordre	Personnes	Registre des formalités		Formalité	
		Volume	Numéro	Date	Nature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Le :

Le directeur des Archives départementales
de Lot-et-Garonne

Stéphane CAPOT
Conservateur général du Patrimoine